

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024

Sous la présidence de : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

Autres membres présents : Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR - Madame Delphine CHARIER.

Étaient excusés : Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) -. Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX.

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	14
Nombre de votants.....	14
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

N° 8 : Dispositif Pass Vac

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la mise en place par le CDIJ (Centre Départemental d'Information Jeunesse) du dispositif Pass Vac.

Ce dispositif permet, pendant les vacances d'été, d'avoir accès à de nombreuses activités à prix réduits. Il est réservé aux jeunes de 12 à 17 ans qui habitent La Rochelle ou une des communes de l'agglomération rochelaise adhérente au dispositif.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- L'autonomisation des jeunes à travers la réalisation d'activités pendant leurs vacances ;
- L'accès aux loisirs des jeunes de l'agglomération ;
- La mobilité des jeunes et la mixité sociale par des activités qui attirent un public varié ;
- Le soutien de pratiques culturelles, sportives ou ludiques des jeunes de milieux modestes ;
- L'acquisition de compétences transversales ;
- La visibilité du tissu associatif ou entrepreneurial local.

Dans le cadre d'un partenariat avec le CDIJ existant depuis de nombreuses années, le CCAS de la ville de La Rochelle permet l'accès au dispositif Pass Vac aux enfants des familles aidées par ses services.

Il propose aux familles un forfait d'un montant de 30 euros par enfant qui donne accès soit à des ateliers soit à des stages proposés par le dispositif Pass Vac.

En 2023, cela a représenté 20 stages et 29 ateliers qui ont concerné 35 jeunes pour un coût de 545 euros.

Au vu de ces éléments il est proposé au Conseil d'administration :

- D'adopter l'organisation de cette action ;
- D'imputer la dépense à l'article prévu à cet effet.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du CCAS,

Danièle CARLIER-MISRAHI